

✦ AVIS ✦

Nous tenons à féliciter bien sincèrement nos vénérés Directeurs diocésains pour la manière dont ils se sont acquittés de leur charge à l'occasion des retraites ecclésiastiques. Grâce au zèle qu'ils ont déployé en cette occasion, bon nombre de confrères se sont mis en règle avec l'Association; de nouveaux membres ont été inscrits dans la phalange des adorateurs et un souffle de vie semble être passé là où le feu sacré menaçait de s'éteindre. Dieu en soit béni! Quant aux confrères qui, pour une raison ou pour une autre, n'auraient pu voir le directeur diocésain et qui ne sont pas en règle avec l'Association, nous leur demandons respectueusement de vouloir bien écrire au centre même de l'Œuvre, 368 Est Avenue Mont-Royal et de régler avec le R. P. Philippe Cayer la question de leur abonnement aux Annales. Les temps que nous traversons sont particulièrement durs... Ve le prix ou est aujourd'hui le papier, nous voudrions savoir exactement le nombre de nos abonnés afin de régler le tirage de chaque mois. Que ceux donc de nos confrères qui n'étant plus en règle et qui cependant reçoivent toujours les Annales veuillent bien ou nous retourner la Revue, avec ce mot: *refusé*, ou verser à la Direction Générale le montant dû. Que ceux au contraire qui ont payé leur cotisation au Directeur diocésain mais dont les noms ne nous ont pas été envoyés (ce qui leur a valu un rappel) veuillent bien aussi nous en avvertir; nous serons heureux de leur rendre justice. Enfin, pour éviter à nos vénérés Directeurs diocésains et à nous-mêmes de sérieux ennuis, nous prions nos chers confrères de vouloir, en dehors du temps des retraites, s'adresser au centre de l'Œuvre, pour tout ce qui en regarde l'administration. Comme nous l'avons dit plus haut, l'administrateur de l'Œuvre est le R. P. Philippe Cayer, S. S. S., 368 Est, Avenue Mont-Royal, Montréal.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905)

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **4000 à 4400** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.